

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**Arrondissement  
de Lyon**

**Métropole de Lyon**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

en exercice : **35**

qui ont pris part à la  
délibération **32**

**OBJET**

**3**

**Désaffectation  
de l'école Robert Schuman -  
parcelle AH 178**

**République Française**

Accusé de réception en préfecture  
069-216902023-20250709-DCM-20250709-3-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2025  
Date de réception préfecture : 11/07/2025

**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juillet 2025

Liste des délibérations publiée le 11 juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, FUSARI, JACOLIN (pouvoir à Mme MOUSSA pour le rapport n°1), ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, MAMASSIAN,

Membres excusés : Mmes et MM. BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE), BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), PONS (pouvoir à M. NOVENT), FUGIER (pouvoir à Mme GUERINOT), SCHMIDT, de PARDIEU.

Membre absent : M. GILLET.

Madame BAZAILLE, Première Adjointe au Maire, explique que la fermeture de l'école élémentaire Robert Schuman est effective en cette fin d'année scolaire 2024-2025. Les élèves intègrent à la rentrée 2025 l'école Paul Fabre voisine de quelques dizaines de mètres et entièrement rénovée et performante.

Conformément aux dispositions de la circulaire interministérielle du 25 août 1995, relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, il appartient au conseil municipal, compte tenu des besoins du service public des écoles, de prendre les décisions de désaffectation du site dont la commune est propriétaire, après avoir recueilli l'avis du représentant de l'État. En application de cette circulaire, une lettre datée du 20 février 2025 a été adressée à madame la Préfète et a été reçue le 6 mars 2025 en Préfecture du Rhône afin de solliciter son avis, préalablement à la désaffectation. Par courrier en date 24 juin 2025, madame la Préfète, en accord avec l'Inspecteur d'Académie de Lyon, a émis un avis favorable à cette demande de désaffectation.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- CONSTATER la désaffectation des locaux de l'école Robert Schuman, sise sur la parcelle communale cadastrée AH 178,

- AUTORISER madame le Maire à prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires et utiles dans le cadre de cette désaffectation.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- CONSTATE la désaffectation des locaux de l'école Robert Schuman, sise sur la parcelle communale cadastrée AH 178,

- AUTORISE madame le Maire à prendre toutes les dispositions et mesures nécessaires et utiles dans le cadre de cette désaffectation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 11 juillet 2025